



# Rapport d'activité

2013





Dany Kohn-Stoffels, Jo Kox, Sonja Lemmer-Kap, Raymond Bausch, Photo © Adeline Lafontaine

## Historique

En juillet 1979, le gouvernement luxembourgeois issu des élections du 10 juin, sous l'impulsion de Pierre Werner (Ministre d'État, Ministre des Affaires Culturelles) et de Jacques Santer (Ministre des Finances), propose dans sa déclaration gouvernementale « la création d'un Fonds culturel alimenté par des recettes extra budgétaires et destiné à renforcer l'infrastructure culturelle ».

En 1982, trois années après la déclaration gouvernementale, le gouvernement de Pierre Werner crée le « Fonds culturel national » en tant qu'établissement public régi par la loi modifiée du 4 mars 1982, publiée dans le Mémorial A n° 12 du 12 mars 1982, pp. 340-344 et rectifiée dans le Mémorial A n° 34 du 7 mai 1982, p. 902.

Le Fonds culturel national avait comme premier objectif de susciter et d'organiser le mécénat culturel privé, aux fins de faire profiter le mouvement culturel au Luxembourg :

« Le Fonds a pour mission de recevoir, de gérer et d'employer les allocations et dons émanant des sources publiques et privées en vue :

- a) de la promotion des arts et sciences ;
- b) de la conservation, de la restauration et de l'affectation appropriée du patrimoine historique et culturel national, immobilier et mobilier. »

(Article 2 de la loi du 4 mars 1982)

En dehors des dons privés, les moyens financiers du Fonds culturel national proviennent essentiellement de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, dont les fonds sont générés par la Loterie nationale.

## 1. Comité directeur et personnel

### 1.1. Le comité directeur

---

Le comité directeur du Fonds culturel national renouvelé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012 est composé de Jo Kox, directeur administratif du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain et coordinateur du groupement « d'stater muséeën », ainsi que de Dany Kohn-Stoffels, conseiller de Gouvernement 1<sup>re</sup> classe au ministère de la Culture (déléguée du ministère de la Culture) et de Raymond Bausch, inspecteur des finances auprès de l'Inspection générale des finances (délégué du ministère des Finances). La présidence est assurée par Jo Kox et le secrétariat par Dany Kohn-Stoffels.

Les travaux du Fonds culturel national sont réalisés avec l'assistance de Madame Sonja Lemmer-Kap, secrétaire administrative du Fonds culturel national depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1987.

### 1.2.

---

Pendant l'année 2013, le comité directeur du Fonds culturel national a convoqué à treize réunions auxquelles s'ajoutent les entrevues et entretiens que les membres du comité directeur ont eus avec des particuliers ou des délégués de groupements, d'associations et de services ou administrations publics, ainsi que les manifestations auxquelles le comité directeur était représenté.

## 2. Commission interministérielle

### 2.1.

---

La commission interministérielle, instaurée par l'article 11 de la loi de 1982, est actuellement composée de Jeff Fettes (Ministère d'État), Pierre Goedert (Administration de l'enregistrement et des domaines), Claudine Hemmer (Ministère de la Culture) et Pascale Toussing (Administration des contributions directes).

### 2.2.

---

Une demande de recevabilité d'un don en nature a été introduite au Fonds culturel national en fin d'année 2012 ; la commission interministérielle s'est réunie en date du 23 mai 2013 pour délibérer sur la donation d'une œuvre de l'artiste David Zink Yi au Mudam Luxembourg par Patrick Majerus.

## 3. Missions

Le nouveau comité directeur, dès sa nomination, a jugé utile de reconsidérer les missions du Fonds culturel national et les a concentrées autour de quatre axes.

### 3.1. Soutien au développement culturel

**3.1.1.** Aide à la production pour encourager l'émergence de nouveaux talents, visant à soutenir des projets comportant une démarche originale et novatrice et prenant en compte la création, la singularité et les perspectives de développement de ces derniers.

### 3.2. Promotion et diffusion

- 3.2.1.** Favoriser la mobilité des créateurs ;
- 3.2.2.** Accompagner la diffusion des spectacles et expositions ;
- 3.2.3.** Favoriser les rencontres et échanges entre les intervenants culturels.

### 3.3. Agir pour la diversité culturelle

- 3.3.1.** Promouvoir les « minorités culturelles » ;
- 3.3.2.** Assurer un échange équilibré entre les expressions culturelles et artistiques ;
- 3.3.3.** Stimuler la compréhension du public sur l'importance de la diversité des expressions culturelles.

### 3.4. Soutenir la décentralisation culturelle

- 3.4.1.** Encourager les régions à mettre en œuvre une politique de développement culturel sur leur territoire ;
- 3.4.2.** Encourager la mise en réseaux ;
- 3.4.3.** Soutenir certains secteurs culturels dont la distribution géographique est inéquitable.

## 4. Répertoire des aides et soutiens

Dans un souci d'efficacité et de transparence, le comité directeur du Fonds culturel national a dressé un répertoire des aides et soutiens, par discipline artistique. Les montants maximums alloués pour chaque volet ont été rendus publics dès la mise en service du nouveau portail internet le 15 octobre 2013 et sont consultables ci-dessous. Par ailleurs, la liste des bénéficiaires ainsi que les montants alloués sont publiés sur le portail.

En vue de garantir une plus grande neutralité vis-à-vis de tous les acteurs culturels, les conventions existantes avec certains porteurs de projets (Kulturfabrik, UGDA, TOL, Centaure, Kasemattentheater) ont été résiliées, comme l'ont été les contrats d'éditions entre le Fonds culturel national et les maisons d'éditions Phi, Op der Lay et ultimomondo.

Un « guide de présentation pour demande de subvention » a spécialement été rédigé par le comité directeur pour faciliter les démarches des artistes ou porteurs de projets.

En vue d'accélérer et d'uniformiser le traitement des dossiers, ces derniers peuvent être transmis par le biais d'un masque de saisie spécifique intégré au site internet.

### 4.1. Arts de la rue & du cirque

<b>4.1.1.</b> Aide à la création d'un spectacle	5.000.-
<b>4.1.2.</b> Aide à la diffusion d'un spectacle	2.500.-
<b>4.1.3.</b> Aide à la mobilité pour artistes	1.500.-

### 4.2. Arts multidisciplinaires

<b>4.2.1.</b> Aide à la création d'un spectacle	5.000.-
<b>4.2.2.</b> Aide à la diffusion d'un spectacle	2.500.-

### 4.3. Arts visuels

<b>4.3.1.</b> Aide à la production	3.000.-
<b>4.3.2.</b> Aide à la mobilité pour artistes	1.500.-
<b>4.3.3.</b> Aide à la mobilité pour professionnels du secteur	1.000.-
<b>4.3.4.</b> Aide à la diffusion des œuvres	1.500.-
<b>4.3.5.</b> Aide à l'édition	3.000.-

#### 4.4. Danse

---

<b>4.4.1.</b> Aide à la création chorégraphique	5.000.-
<b>4.4.2.</b> Aide à la diffusion d'un spectacle	2.500.-
<b>4.4.3.</b> Aide à la mobilité pour danseurs	1.500.-
<b>4.4.4.</b> Aide à la mobilité pour professionnels du secteur	1.000.-
<b>4.4.5.</b> Aide de promotion au secteur	3.000.-

#### 4.5. Design, arts appliqués, métiers d'art

---

<b>4.5.1.</b> Aide à la production	3.000.-
<b>4.5.2.</b> Aide à la mobilité pour artistes	1.500.-
<b>4.5.3.</b> Aide à la diffusion des œuvres	1.500.-
<b>4.5.4.</b> Aide à l'édition	3.000.-

#### 4.6. Littérature, édition

---

<b>4.6.1.</b> Aide à l'édition : éditeurs luxembourgeois	4.000.-
<b>4.6.2.</b> Aide à l'édition : éditeurs étrangers	4.000.-
<b>4.6.3.</b> Aide aux revues littéraires, culturelles ou patrimoniales	2.500.-
<b>4.6.4.</b> Aide à la mobilité pour auteurs	1.500.-
<b>4.6.5.</b> Aide de promotion au secteur	3.000.-

#### 4.7. Musique

---

<b>4.7.1.</b> Aide à l'organisation d'une saison / d'un cycle de concerts	10.000.-
<b>4.7.2.</b> Aide à l'organisation d'un festival	7.500.-
<b>4.7.3.</b> Aide à la création d'un concert	5.000.-
<b>4.7.4.</b> Aide à la mobilité pour musiciens	1.500.-
<b>4.7.5.</b> Aide à la mobilité pour professionnels du secteur culturel	1.000.-
<b>4.7.6.</b> Aide à l'enregistrement sonore et la production discographique	750.-
<b>4.7.7.</b> Aide à la création d'un vidéo-clip	1.500.-
<b>4.7.8.</b> Soutien aux commandes	2.500.-
<b>4.7.9.</b> Soutien aux concours	2.500.-

#### 4.8. Théâtre

---

<b>4.8.1.</b> Aide à l'organisation d'une saison théâtrale	15.000.-
<b>4.8.2.</b> Aide à l'organisation d'un festival de théâtre	7.500.-
<b>4.8.3.</b> Aide à la création théâtrale	5.000.-
<b>4.8.4.</b> Aide à la mobilité pour acteurs	1.500.-
<b>4.8.5.</b> Aide à la mobilité pour professionnels du secteur culturel	1.000.-
<b>4.8.6.</b> Aide de promotion au secteur	3.000.-

## 5. Création d'un logo, d'une charte graphique et d'un portail internet

### 5.1. Concours restreint sur invitation

Le nouveau comité directeur a souhaité inscrire l'institution dans son temps et a voulu la doter d'une identité visuelle. Pour ce faire, un concours restreint sur invitation a été organisé pour l'élaboration d'un logo et d'une charte graphique. Trois agences spécialisées ont été invitées à participer, à savoir Lola, Rose de Claire et Vidale-Gloesener.

L'agence Vidale-Gloesener a été retenue à l'unanimité après la présentation des différentes propositions lors de la réunion du comité directeur du 13 mars 2013.

Selon Silvano Vidale de l'agence Vidale-Gloesener, le concept du logo du «Focuna» se définit comme suit :

#### Formes

L'image du logo s'articule autour de la lettre C, provenant du mot « Culture » qui, elle, constitue le champ d'action principal du Fonds. Il s'ensuit la forme d'un cercle ouvert vers l'extérieur, composé par la superposition des lettres C : le Fonds est ouvert aux projets nouveaux et se dédie à la mise en relation des partenaires et des idées.

#### Couleurs

Le logo, multicolore, symbolise la diversité de la Culture. La palette des couleurs utilisées constitue un spectre représentant l'ensemble des différentes activités culturelles soutenues par le Fonds. Les tonalités chaudes et harmonieuses flattent le regard, répondant ainsi à la Culture, domaine actif et stimulant.

#### Typographie

L'écriture est simple et parfaitement lisible. La dénomination relativement longue du Fonds est facilement saisissable. Les majuscules lui confèrent une présence optimale tout en gardant un parfait équilibre par rapport à l'image.

La combinaison de ces différents éléments n'a pas encore été utilisée comme telle dans le milieu de la culture au Luxembourg. Le logo est, malgré sa composition relativement complexe, facilement reconnaissable et mémorisable. L'usage pratique le confirme : intégré aux cartes de visites par exemple – où l'on n'aperçoit qu'un détail du logo –, on reconnaît l'ensemble. Ce jeu, élément constitutif de la ligne graphique, dynamise l'identité visuelle.

Logo du Fonds culturel national Conception graphique : Vidale-Gloesener



## 5.2. Portail internet

Internet est devenu sans conteste l'un des, sinon le meilleur outil de communication en permettant une très grande interactivité. Le portail [www.focuna.lu](http://www.focuna.lu) est ainsi dédié principalement aux artistes et acteurs culturels et a pour vocation de mettre à leur disposition toutes les informations nécessaires concernant les différents soutiens existants et les modalités qui permettent d'en bénéficier.

Trois agences spécialisées (Concept Factory, everythingisfun et MMP) ont été invitées à répondre au cahier de charges pour la conception d'un portail internet, en ligne avec la charte graphique établie par Vidale-Gloesener. C'est l'agence everythingisfun qui a eu comme mission de concevoir l'interface graphique et de rédiger, dans une charte graphique « Web », les principes de construction des pages : navigation, traitement des couleurs, pictogrammes, illustrations...

[www.focuna.lu](http://www.focuna.lu) propose le répertoire complet de toutes les aides et bourses. Un guide d'attribution et d'évaluation des aides et subventions complète cette information. Un masque de saisie spécialement développé pour l'introduction des dossiers de demande est mis en ligne pour les artistes et acteurs culturels.

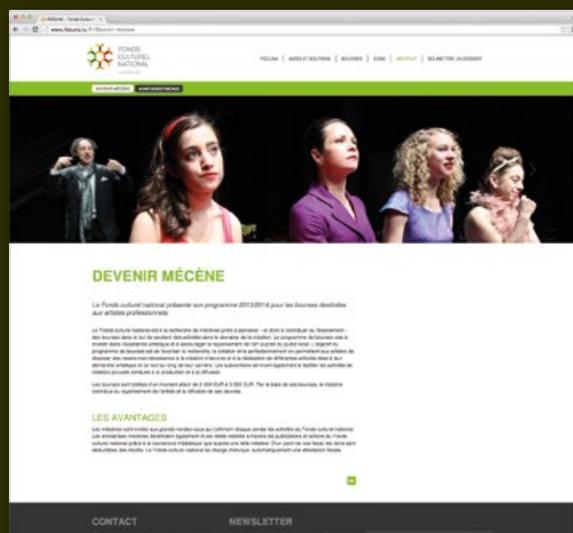
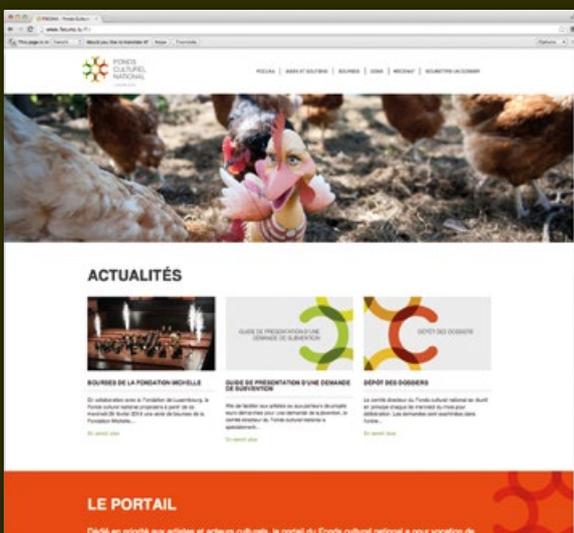
Par ailleurs, le portail du Fonds culturel national est susceptible de recevoir et de diffuser les informations concernant les dons envers les associations culturelles. On y trouve également les renseignements concernant les avantages fiscaux liés à un don en espèces ou en nature.

Le portail s'organise en cinq rubrique-cadres :

1. Fonds culturel national : historique, fonctionnement, missions
2. Répertoire des aides et soutiens
3. Répertoire des bourses
4. Dons : dons en espèces, dons en nature, avantages fiscaux
5. Mécénat : comment devenir mécène, avantages des mécènes, club des mécènes

Le portail [focuna.lu](http://focuna.lu) est hébergé sur le serveur de Restena et opérationnel depuis le 15 octobre 2013.

Portail internet **Conception** : [everythingisfun](http://everythingisfun)



## 6. Présentation de la nouvelle politique d'aides et du portail internet

### 6.1.

Grand public (via presse) – mardi 15 octobre 2013, Ministère de la Culture

Le portail internet et la nouvelle politique d'aides et de subventions ont été dévoilés lors d'une conférence de presse en présence de Madame Octavie Modert, Ministre de la Culture. Cette présentation a reçu une large couverture médiatique.

### 6.2.

Acteurs culturels – samedi 19 octobre 2013, Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster

Plus de 80 acteurs culturels ont assisté à cette même présentation. La présentation a davantage été axée sur les différents aspects de l'éligibilité des demandes, de la présentation des dossiers et du masque de saisie.

## 7. Extrait du rapport financier

Au cours de l'exercice 2013, le budget géré comportait des dépenses de 903.728,98 EUR et des recettes de 824.969,70 EUR. Pour couvrir le solde de -78.759,28 EUR, une partie de la réserve du FOCUNA a été utilisée.

### 7.1. Les recettes du Fonds sont de deux types :

**7.1.1.** Les recettes en provenance de l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse s'élevaient à 600.000,00 EUR, les intérêts à 1.504,14 EUR. Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

**7.1.2.** Les recettes provenant des « dons » au sens de la loi de 1982 s'élevaient à 146.404,82 EUR.

**7.1.3.** Les garanties de bonne fin et les remboursements non utilisés ont été repris pour un montant de 77.060,74 EUR.

« Neige » Opéra de Cathérine Kontz / Création mondiale / Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg (L) / 19 et 20 décembre 2013 / Photo © Bohumil Kosthryz



## 7.2.

---

Les dépenses du Fonds s'élevaient à 903.728,98 EUR.

**7.2.1.** Les frais de fonctionnement du secrétariat (salaires, fournitures de bureau ...) se chiffraient à 94.433,85 EUR.

**7.2.2.** Le montant des jetons de présence pour les membres du comité directeur s'élevait à 4.597,21 EUR.

**7.2.3.** Les frais de communication (création de la charte graphique, portail internet) s'élevaient à 29.784,17 EUR.

**7.2.4.** Les subventions accordées aux institutions, associations, maisons d'éditions et artistes suivant les décisions prises lors des réunions du comité directeur se montaient à 654.503,94 EUR dont 628.472,25 EUR ont été versés au 31.12.2013.

**7.2.5.** Le mécénat, c'est-à-dire les dons en espèces qui transitent par les comptes du FOCUNA et qui bénéficient de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982, a atteint le chiffre de 146.404,82 EUR.

## 7.3.

---

Au 31 décembre 2013, l'avoir non affecté du Fonds culturel s'élève à 190.753,08 EUR (solde exercices antérieurs, balance des recettes et des dépenses, engagements).

« Die Leiden des jungen Werther » de Johann Wolfgang Goethe, Raoul Migliosi, Rosalie Maes, Max Gindorff / Kaléidoscope Théâtre / 5 novembre 2013 / Château de Bettembourg / Photo © Roland Diederich



## 8. Ventilation et bénéficiaires des subventions en 2013

En 2013, le comité directeur a examiné 248 demandes d'aides et de subventions émanant d'artistes ou d'organisations œuvrant dans le domaine culturel, dont 192 projets ont été soutenus.

Années	Dossiers	%	Subsides	%
2003	238		726.801,30	
2004	278	16,81%	794.873,96	9,37%
2005	273	-1,80%	804.977,56	1,27%
2006	283	3,66%	731.330,23	-9,15%
2007	271	-4,24%	587.470,83	-19,67%
2008	247	-8,86%	630.648,09	7,35%
2009	206	-16,60%	445.915,00	-29,29%
2010	184	-10,68%	496.169,00	11,27%
2011	205	11,41%	539.699,47	8,77%
2012	196	-4,39%	494.223,00	-8,43%
2013	248	26,53%	654.503,94	32,43%

« Against the flow » Chorégraphie Anu Sistonen / Hélixagone Scène nationale de Meylan (F) / Prix du public / 22 novembre 2013 / Photo © Miikka Heinonen



Le montant total accordé au monde culturel est de 654.503,94 EUR répartis en 8 disciplines artistiques. Les bénéficiaires en 2013 ont été :

Catégories	€	%
Arts de la rue & cirque	8.000,00	1,22 %
Arts multidisciplinaires	13.550,00	2,07 %
Arts visuels	52.944,00	8,09 %
Danse	21.500,00	3,30 %
Design, arts appliqués, métiers d'art	1.500,00	0,23 %
Littérature, édition	149.495,94	22,84 %
Musique	207.664,00	31,73 %
Théâtre	199.750,00	30,52 %

### 8.1. Arts de la rue & cirque

#### Créations :

Zaltimbanq', Kulturfabrik (Résidence clowns)

#### Festival :

Les Amis du Château d'Esch-sur-Sûre (Nuit des Légendes)

### 8.2. Arts multidisciplinaires

#### Créations :

Maskénada (Bouneweg, projet de quartier), CEPA asbl (« ShakeArt »), Elisabeth Flunger (Freie Radikale), Etats d'urgence (« Portes de Noël »), Yuko Kominami (« Metamorphosis »), Anna Rulecka (« Don't hesitate »)

### 8.3. Arts visuels

#### Expositions :

LAC (L'Art en Marche), Anne Lindner (Konschthaus beim Engel), CinEast (Retour aux Racines), LAC (Aspects de l'Art ardennais), Lellingen (Open Air Konstfestival), Amicale des Anciens du Laminoir Train VII (Cercle Artistique Esch-sur-Alzette),

« SAI » Chorégraphie Yuko Kominami / opderschmeltz, Dudelage (L) / 4 et 5 avril 2013 / Photo © Bohumil Kosthryz



**Publications :**

Art-Fountain asbl (Photomeetings Luxembourg 2012), Sebastien Cuvelier (« Gipsy Kings »), Art-Fountain asbl (Photomeetings Luxembourg 2013), Gast Bouschet & Nadine Hilbert (« Transcendental Geology »), Iva Mrazkova (catalogue monographique),

**Mobilité :**

Justine Blau (expositions à Londres), Isabelle Henrion (exposition de groupe « iIMAGE » à Rennes), Bertrand Ney (résidence d'artiste au Japon), Marco Godinho (exposition « La Fuerza del Remolino » en Amérique du Sud), Michel Medinger (exposition de photos en Pologne), Jerry Frantz (« Kunstbauwerk » Berlin), Mikael Muhlen (exposition à Londres), Leonora Bisagno (expositions à Milan et Pieve), Christian Aschman (Résidence d'artiste au Japon),

**Production :**

Sultana Raza (« India & Luxembourg : Incomparable with likenesses »), Martine Feipel & Jean Bechameil (restauration de l'œuvre « Many Dreams »), René Wiroth (sculptures « Miroirs de l'Invisible », Metz), Gilles Neiens (« Substitut : Zyklus 13 », Berlin), Sophie Jung (AICA Kiosk « Touch that Angel... »), Sophie Jung (exposi-

tion à la Ceri Hand Gallery, Londres), Martine Feipel & Jean Bechameil (« La nuit sans lune » Le Creux de l'Enfer, Thiers), Vincenzo Cardile (projet photographique « Sulina »), Gerson Bettencourt (« Assortiment Aquatique » Galerie Nei Liicht, Dudelange)

**8.4. Danse****Créations :**

Jean-Guillaume Weis (« Allons danser »), Vedanza Artists International (« Jungala »), Dance Development (« Against the Flow »), Dance Theater Guillaume Weis (« Frauentanz »), UnitControl (« Rain »), Jill Crovisier (« Rice »)

**Formation :**

DanceXperience (« Gala des Etoiles 2013 » masterclasses), DanceXperience (« Gala des Etoiles 2014 » Open Masterclass)

**Promotion :**

Theater Federatioun (Tanzmesse 2014)

« Carmen » Opéra national de Wroclaw / Festival de Wiltz / 5 juillet 2013 / Photo © Jos Scheeck



## 8.5. Design, arts appliqués, métiers d'art

---

### Formation :

Letizia Romanini (formation continue « Arts céramiques »)

## 8.6. Littérature, édition

---

### Patrimoine :

Joseph Groben & Lex Roth (réédition actualisée « Mosella » d'Ausone), Amis du Livre Luxembourg (monographie de René Link « Château de Eisenborn ») Chorale Sainte-Cécile Schuttrange (publication historique), Entente des Sociétés Aspelt (publication historique), Sapeurs-Pompiers Cessange (Livre d'Or)

### Auteurs :

Nelly Lecomte, Rita Wennmacher, Natascha Schmit, Alain Steffen, Josiane Kartheiser, Emanuelle Revel-Pellet, Robert Theis, Guy Wagner, Mil Goerens, Rosch Kripes, Christiane Kremer, Luc Schiltz, Faiz Softić, Georges Haussemer, Anne Schmit

### Éditions :

Ediciones Igitur, Éditions Arfuyen, Éditions Op der Lay, Hydre Éditions, Éditions PHI, Éditions Schortgen, Éditions Zoom, mediArt, Kremart Édition, Editions ultimomondo, Éditions Saint-Paul, capybarabooks

### Manifestations littéraires :

CLAE (Salon du Livre et des Cultures 2013), Circulo cultural español Antonio Machado (activités « Théâtre et Littérature »), Kulturfabrik (atelier d'écriture), Kulturfabrik (lecture Jhemp Hoscheit), Contern (Festival de la Bande Dessinée), ASTM (rencontre littéraire avec Abbas Khider), KultOureilen Vianden (Fête du Livre), Ecole Fondamentale Gasperich (projet littéraire), Plaisir de Lire (KIBUM)

## 8.7. Musique

---

### Commande :

Albena Petrović (œuvre pour piano « Burning shadows »)

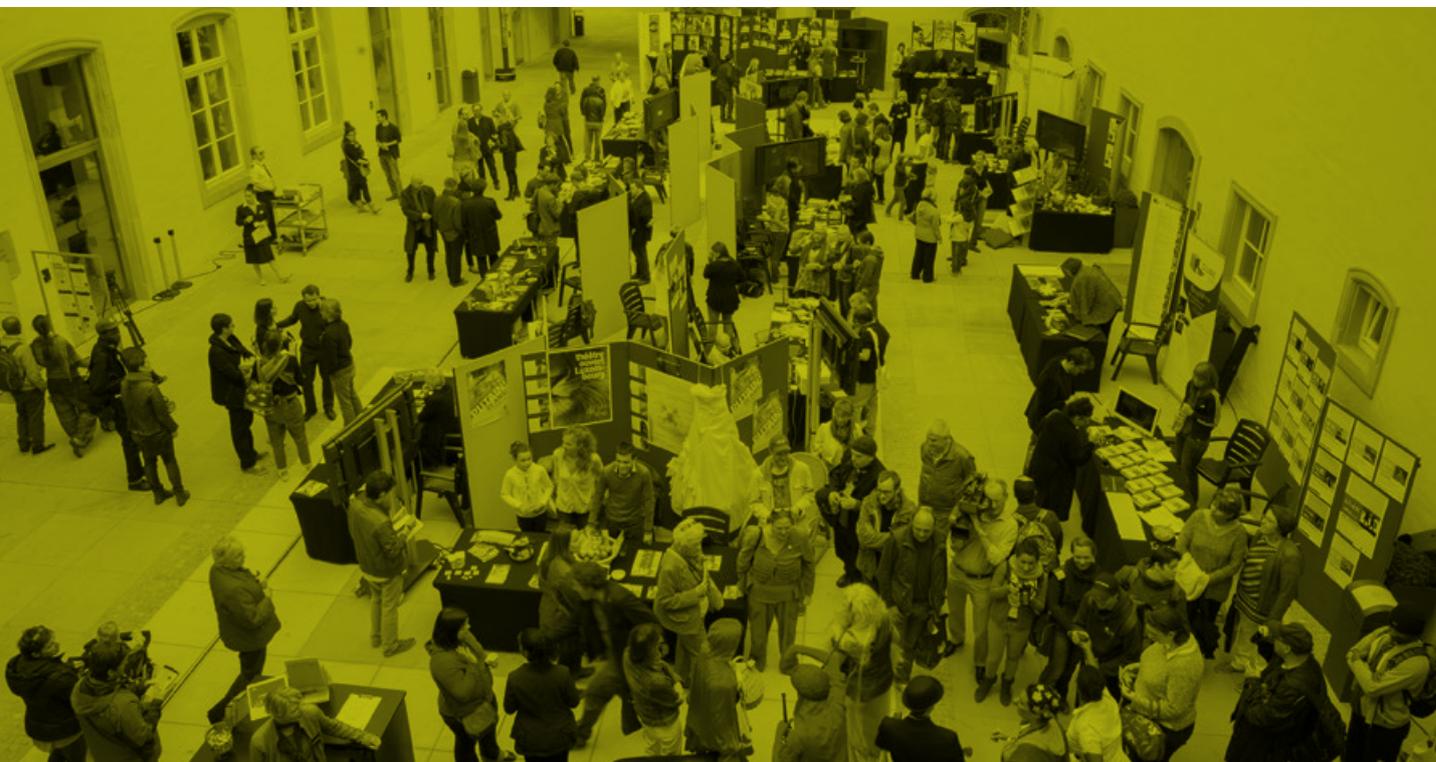
### Concours :

Artistes en Herbe (concours international de composition), Forum International pour Flûte et Piano, UGDA (Concours Européen Harmonies, Fanfares et Brass-Band), UGDA (Jeunes solistes)

### Créations et concerts :

Estro Armonico (20<sup>e</sup> anniversaire), Pirate Productions (« Nunsense »), Luxembourg City Tourist Office (Printemps musical 2013), Université du Luxembourg (10<sup>e</sup>

« Theaterfest 2013 » Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumunster / 22 septembre 2013 / Photo © Olivier Bouton



anniversaire), Sacha Lang (projet musical « Chaka's »), Kontz Catherine (opéra « NEIGE »), Luxembourg Philharmonia (concert York), Conservatoire du Nord (opéra « Rinaldo »), Opéra-Mobile (« La Chauve-Souris »), François Winkel (Music of Benares), Festival International d'Echternach (Cathy Krier), Francesco Tristano Schlimé (« Piano 3.0 »), Michel Clees (« En passant »)

#### Saisons ou cycles musicales :

Päerd's Atelier, Musique dans la Vallée de l'Attert, CantoLX (« Passions et Lamentations »), Orchestre de Chambre du Luxembourg, Soirées Musicales de Bissen, Kulturfabrik (Musiques actuelles), Ensemble Vocal de Luxembourg (« Sur la Route des Orgues »), Folk-Clupp-Lëtzebuerg, Chorale St. Michel, Nei Uergel Dekanatskiirch Woltz, Compagnie JUCAM, Blues Club Lëtzebuerg, Kulturkrees Celobrium, European Music Academy, Rencontres musicales de la Vallée de l'Alzette

#### Festivals de musique :

Festival de Wiltz, Festival International d'Echternach, Circulo cultural español Antonio Machado (Festival de Flamenco), ASTM (« Me You Zig ») Commune de Steinfort (Schmelzkultur 2013), Tomas Tello (« Luxembourg Experimental Music Festival »), Klenge Maarnicher Festival, Kulturfabrik (« Out of the Crowd »)

#### Formation :

Kleng Maarnicher Festival (workshops/masterclasses), Nei Stëmmen (masterclass Tereza Berganza), Kravos Zala (Chapelle Reine Elisabeth)

#### Mobilité :

KrausFrink Percussion (Chine), Pascal Schumacher Quartet (Canada)

#### Production CD :

Greg Lamy, Walter Civitareale, Saxitude, Serge Losch, Estro Armonico, Convertibles, Duo Kirtil, CID-Femmes, Clanrock, Barrow Musa, Solistes Européens, Andy Rossi, Alain Roger Onana, Maskénada, Robi Arend, Marly Marques 5tet, Romain Nosbaum, Deborah Schneider, Luc François, Sascha Ley, ASTI

#### Production vidéo :

Cathy Krier, Porn Queen, Make Some Noize, Daniel Schiltz

#### Promotion :

Artevents

« Piano 3.0 » Francesco Tristano et Scale / création / Festival Nêmo, Maison des Arts de Créteil (F) / 15 décembre 2013, Photo © Marc Bouhiron



## 8.8. Théâtre

### Saison théâtrale :

Théâtre du Centaure, Théâtre Ouvert Luxembourg,  
Théâtre des Casemates

### Festivals :

Fundamental Monodrama Festival, Kaleidoskop Theater

### Créations théâtrales :

Schankemännche Grousbous, Spektakel ASBL, Actors  
Repertory Theatre Luxembourg, arts vivants asbl, Kultur-  
fabrik, Den Theater.lu, Compagnie Ghislain Roussel,  
Independent Little Lies, Jérôme Konen

### Formation :

Luc Spada (bourse d'écriture), arts vivants asbl  
(workshop « technique de Meisner »)

### Mobilité :

Claire Thill (Summerschool Angleterre), Claire Thill (« So  
they called me Niña » Pérou)

### Promotion :

Theater Federatioun (Theaterfest), Theater Federatioun  
(« Luxemburg ist Theater » Berlin)

## 9. Ventilation du mécénat (dons en espèces) en 2013

L'apport des dons en espèces a été de 146.404,82 EUR, dont un montant de 126.429,82 a été versé aux bénéficiaires au 31.12.2013. Les donateurs bénéficient de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

Catégories	€	%
Arts visuels	42.500,00	33,61 %
Patrimoine (restauration églises)	10.850,00	8,59 %
Musique	33.519,82	26,50 %
Littérature	16.305,00	12,90 %
Théâtre, danse, cabaret, cirque	23.255,00	18,40 %
Sciences	00,00	0,00 %

Années	€	%
2003	485.047,41	
2004	459.777,79	-5,21 %
2005	246.026,61	-46,49 %
2006	270.591,12	9,98 %
2007	199.811,70	-26,16 %
2008	151.872,48	-23,99 %
2009	249.713,06	64,42 %
2010	305.282,66	22,25 %
2011	124.897,92	-59,09 %
2012	92.301,16	-26,10 %
2013	146.404,82	58,62 %

## 10. Perspectives

L'année 2013 a été marquée par la mise en place et l'application de nouveaux critères d'éligibilité et de nouvelles modalités d'attribution d'une subvention ou aide. Certaines réticences et craintes ont été formulées, surtout par les petits théâtres (TOL, Centaure, Kasematten-theater) et certaines maisons d'édition (PHI, op der Lay, ultimomondo) du fait que leurs conventions respectives avec le Fonds culturel national ont été résiliées et que chaque porteur de projet ou acteur culturel sera traité dorénavant de la même façon – c'est-à-dire par décision du comité directeur du Fonds culturel national sur présentation d'un dossier ou projet spécifique.

Pour le futur, une réévaluation de certains critères d'éligibilité sera entreprise et les champs artistiques seront certainement étendus, notamment dans le domaine du film. Ainsi, le film « Heemwéih » réalisé par l'asbl Feierblumm n'a, par exemple, pas été subventionné par le Fonds de soutien à la production audiovisuelle, étant donné que seules les structures professionnelles bénéficient d'un soutien financier. Une réunion de concertation avec le CNA s'imposera afin de ne pas négliger ce champ artistique.

Par ailleurs, la coopération avec les responsables des différents secteurs du Ministère de la Culture (musique, littérature, théâtre, danse, arts visuels, etc.) devra être intensifiée et clarifiée. Grâce à une information réciproque et par des contacts réguliers, il sera désormais possible d'affecter les aides avec plus d'efficacité et d'éviter tout double emploi. Le Fonds culturel national plaide pour que toutes les structures bénéficiant d'une convention avec le Ministère de la Culture reçoivent la somme allouée par le Fonds culturel national, sous condition que le Ministère cède au Fonds culturel national les allocations individuelles aux artistes ou projets artistiques à prendre en charge. Budgétairement, il s'agit d'une opération neutre, car elle n'entraîne pour aucune des deux parties des augmentations budgétaires. Mais les structures en question seront bénéficiaires, car elles peuvent mieux planifier leur programmation artistique qui s'échelonne normalement sur une à plusieurs saisons.

Dans le même ordre d'idées, une réunion de concertation et des « assises du mécénat » seront organisées prochainement avec différents organismes œuvrant dans le même domaine (stART up/Œuvre, Fondation de l'Indépendance, 3CL, music :Lx, Sacem et bien d'autres) en vue de mener une réflexion approfondie dans l'intérêt et le bien-être des artistes et du secteur culturel.

L'année 2014 sera marquée par la mise en place de bourses spécifiques dans certains domaines artistiques. Ces bourses seront attribuées selon des critères distinctifs. Sur initiative de la Fondation de Luxembourg, une première série de bourses, financée par la Fondation Michelle, sera dédiée au domaine de la musique classique.

La situation financière du Fonds culturel national n'a pas changé par rapport aux années précédentes et le Fonds bénéficie d'une subvention annuelle de 600.000 EUR de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Il faut espérer trouver des sources de revenus additionnels et dénicher de nouveaux mécènes pour être en mesure de mettre en oeuvre le projet des bourses d'encouragement.

Luxembourg, le 26 février 2014

**Jo Kox**  
Président